

Municipalité

Case postale
CH-1401 Yverdon-les-Bains

Date : 23 novembre 2016
N. Réf : FZU/sig
Dossier : 12.09.11.04
12091104_retourspv_ag20160520.docx

Société de développement
du quartier des Cygnes
Case postale 1240
1401 Yverdon-les-Bains

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 20 mai 2016

Madame, Monsieur,

Votre envoi du 9 septembre dernier du procès-verbal de l'Assemblée générale de votre société du 20 mai 2016 nous est bien parvenu et a retenu notre meilleure attention.

La Municipalité en a pris connaissance lors de sa séance du 14 septembre 2016 et l'a transmis dans les différents services de la Ville afin de récolter leurs retours et/ou réponses à vos interrogations encore en suspens. Dès lors, voici les éléments que nous pouvons vous transmettre à ce jour :

- Le Service de la jeunesse et de la cohésion sociale (JECOS) nous a informé qu'il avait rencontré récemment des représentants de votre société. Nous nous réjouissons d'apprendre que des contacts ont eu lieu et espérons qu'une collaboration active pourra découler de ces échanges.
- Etat de la route et du trottoir en face du Conservatoire : un rapetassage des nids de poule sera effectué dès que la météo le permettra (ouverture des centrales enrobés). Cependant, un plan des circulations étant en cours d'élaboration, il n'est pas prévu de procéder à une réfection complète de ce passage pour le moment.
- Signalisation au sol à la rue du Rivage : Mme Brigeot a rencontré M. Winkler sur place afin de clarifier ce point.
- Usage de macaron de stationnement pour les remorques : le Service de la sécurité publique précise que les macarons ne peuvent être attribués qu'aux véhicules à moteur. Dès lors, les remorques doivent désormais être stationnées sur des terrains privés **uniquement**.
- Vol du buste de Borosco : A ce jour aucune information supplémentaire n'est disponible au sujet de ce vol.
- Retransmission des séances du Conseil communal à la télévision : ces séances sont toujours retransmises, mais seuls les abonnés de l'opérateur Cablecom ont désormais accès à ce canal, pour des raisons indépendantes de la volonté de la Municipalité. La Ville espère pouvoir rapidement trouver une solution avec les prestataires de service, en particulier Swisscom, mais elle n'est pas en mesure de

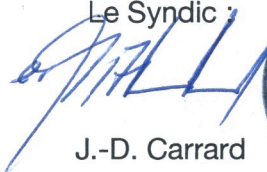
leur imposer de donner accès à ce canal dans leur offre de prestations. Dans l'attente d'une solution prochaine, les débats peuvent être suivis en direct, ou en différé, sur le site internet de la commune.

Nous espérons avoir répondu à vos interrogations et demeurons volontiers à votre disposition.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos meilleurs messages.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


J.-D. Carrard



Le Secrétaire :


F. Zürcher